



46^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar

Genève, le 11 mars 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son dernier rapport en ces heures cruciales pour le Myanmar.

La Suisse est profondément alarmée par la sévère détérioration de la situation des droits de l'homme au Myanmar suite à la prise du pouvoir par les autorités militaires. Nous sommes extrêmement préoccupés par la répression violente menée ces derniers jours par les autorités militaires contre leur propre population. Nous sommes fortement inquiets de l'usage illégal de la force, y compris l'usage mortel de celle-ci contre les manifestants pacifiques. La Suisse exhorte l'armée birmane à restaurer le gouvernement civil démocratiquement élu et demande la libération sans condition de toutes les personnes arbitrairement détenues.

La Suisse est très préoccupée par l'intégration d'éléments de la loi sur la cybersécurité dans la loi sur les transactions électroniques par l'armée birmane, ce qui criminalise le droit à la liberté d'expression en ligne. La Suisse considère que ces éléments violent les droits de l'homme. Elle est aussi préoccupée par le retrait des licences à certains médias indépendants ce qui restreint le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

La Suisse soutient l'appel du Rapporteur spécial pour que le Conseil de sécurité de l'ONU prenne des mesures concrètes contre l'escalade de la violence au Myanmar. Enfin, la Suisse exige un accès immédiat du Rapporteur spécial sur place.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelles sont les mesures immédiates que la communauté internationale peut prendre pour maintenir et protéger les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique au Myanmar ?

Je vous remercie.
